



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 14 FEV. 2020

Réf. CE / SCL : 60.122 - 173 / ak

Objet : Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005
– relative aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et
– portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le Ministre des Communications et des Médias.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire de l'article unique, la fiche d'évaluation d'impact, la fiche financière ainsi que le texte coordonné de la loi du 30 mai 2005 que le projet élargé tend à modifier.

Les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre d'agriculture, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés et du Conseil de la concurrence ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen